

AXE 3 : Accompagnement social

Orientations : Renforcer l'accès aux soins et l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap des publics gens du voyage

Fiche action n°3 : Renforcer l'accès aux soins des publics gens du voyage

I. Objectifs opérationnels :

- Agir de manière plus préventive en s'appuyant sur un réseau d'acteurs sensibilisés aux problématiques des gens du voyage
- Adapter les actions de prévention santé dédiées aux publics des gens du voyage
- Permettre à ces publics de recourir plus facilement aux soins
- Repérer de manière plus précoce les situations de dépendance et de handicap afin de mieux les orienter
- Travailler avec les gens du voyage sur les questions d'accès aux soins et à la prévention dans une volonté de reconnaissance et d'augmentation de leur pouvoir d'agir.

II. Publics cibles :

- Gens du voyage sédentarisés ; Gens du voyage en stationnement dans les aires d'accueil ; Gens du voyage en stationnement illicite

III. Pilote(s) :

- DDETS / Conseil départemental

IV. Partenaire(s) :

- ARS ; Coordinateur gens du voyage ; CPAM ; ARS ; EPCI / CLS ; Préfecture ; Education nationale ; UDCCAS ; Associations d'accompagnement des gens du voyage

V. Modalités de mise en œuvre :

- Utiliser le levier des actions de prévention financées par la DDETS destinées au public des gens du voyage : identifier collectivement les messages de prévention à diffuser et les orientations à prendre
- Renforcer le dépistage précoce :
 - en s'appuyant sur l'intervention notamment de la PMI : mettre à disposition, dans les aires d'accueil, le listing des lieux de consultations, pré et post natal, les consultations d'enfants et les centres de santé sexuelle
 - à travers le canal de la médecine scolaire pour les établissements accueillants des enfants des gens du voyage
- Sensibiliser les gens du voyage à la possibilité de participer à des actions de prévention santé organisées à proximité des aires, par des communes ou des associations (ex : octobre rose, dépistage du diabète ...)
- Intégrer aux CLS la thématique des gens du voyage quand c'est une réalité du territoire
- Établir de nouvelles conventions avec la CPAM sur l'accès aux droits, aux soins et à la santé pour les structures qui accompagnent les gens du voyage
- S'appuyer sur les travailleurs sociaux / gestionnaires / EPCI qui accompagnent les gens du voyage pour les orienter vers les structures de préventions et de soins et être des relais en matière d'accès aux soins

VI. Moyens/dispositifs alloués :

- Financement par la DDETS des actions de prévention

VII. Indicateurs d'évaluation :

- Thématiques intégrées dans les actions de prévention

VIII. Échéance de l'action :

- Durée du schéma

IX. Territoire(s) cible(s) / prioritaire(s) :

- Ensemble du département.

